SIETOM

Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement
des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie

GUIDE PRATIQUE
RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

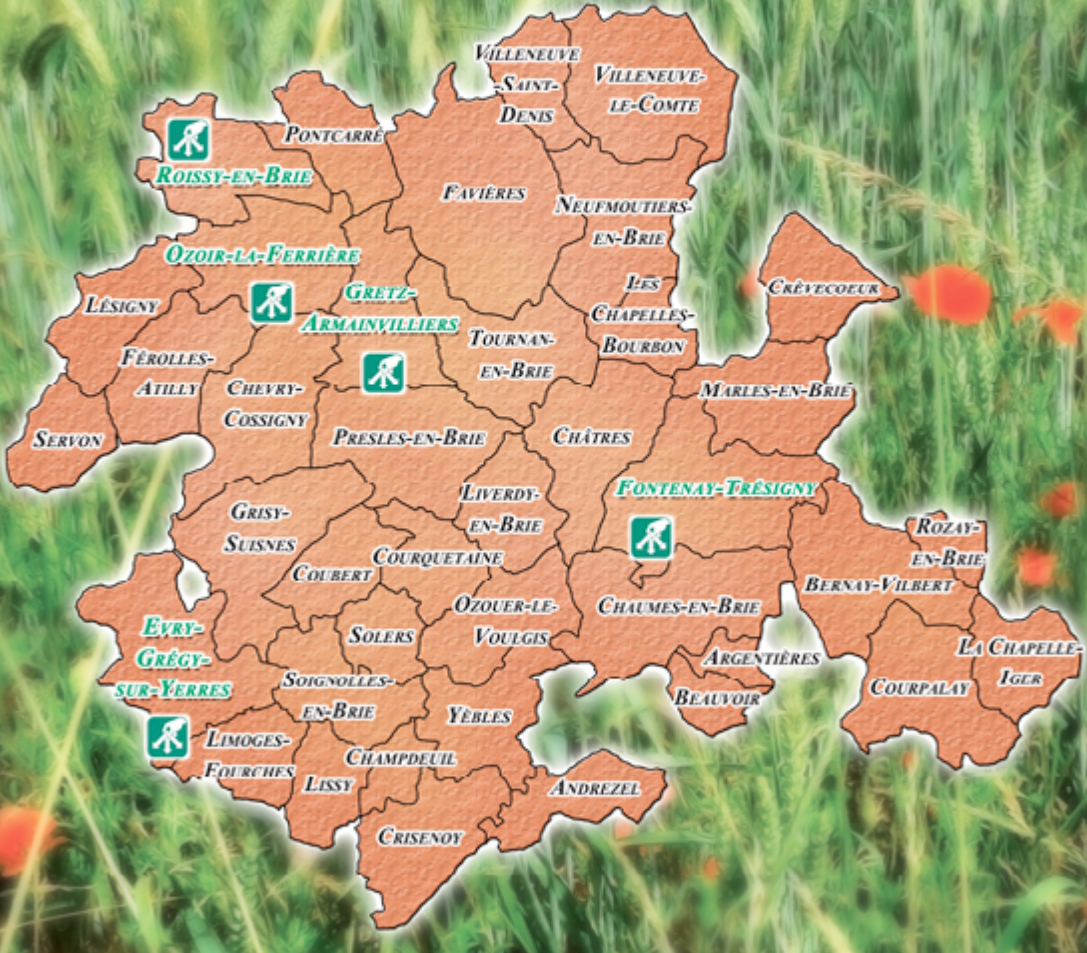

Utiliser le réseau de déchetteries,
c'est faire le choix de valoriser ses déchets.

Edition 2013

L'accès au réseau de dechetteries

L'accès au réseau de déchetteries est conditionné par le respect du règlement intérieur consultable dans chaque déchetterie et sur le site internet (www.sietom77.com).

Le gardien met en application le règlement intérieur voté par les élus des 40 communes

L'accès est :

- Réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM
  les habitants de Pontault-Combault ont accès à leur déchetterie municipale (01.60.28.11.73)
- Soumis à chaque passage à la présentation d'une carte d'accès[1] et d'une pièce d'identité au même nom
- Contrôlé par le gardien
- Interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, aux camions à plateau et aux camions-bennes.

Première inscription :

Elle se fait à l'accueil de la déchetterie de votre choix sur présentation :

- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom
  (pas de facture de téléphone portable)

➡ Obtention de la carte définitive en déchetterie

Renouvellement d'une carte perdue : 5 euros

- **Le mercredi** de 9h à 12h et de 14h à 16h au siège du SIETOM (45, route de Fontenay 77220 Tournan-en-Brie) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom, 5 euros
  (pas de règlement CB)
- **Par courrier** à l'adresse ci-dessus avec copie des mêmes documents, un chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public et une enveloppe timbrée à votre adresse.

(1) Les usagers peuvent avoir accès aux données informatiques les concernant et les faire modifier en contactant le SIETOM.

L'apport en déchetterie : les quantités sont indiquées par type de déchet et par semaine (du jour de dépôt au même jour de la semaine suivante).

- Les quantités sont valables pour un foyer (une seule carte par véhicule)
- Toute personne se présentant avec des quantités supérieures à celles autorisées se verra refuser le dépôt par le gardien
- La déchetterie n'est pas ouverte aux professionnels, commerçants, artisans, industriels, établissements publics...[2]

Le réseau et ses horaires d'ouverture

	d'octobre à avril	de mai à septembre	Fontenay, Ozoir, Evry-Grégy	Gretz, Roissy
Lundi	9h00 - 11h45 14h00 - 18h00	9h00 - 11h45 13h30 - 19h00	FERMÉ	OUVERT
Mardi	9h00 - 11h45 14h00 - 18h00	9h00 - 11h45 13h30 - 19h00	FERMÉ	OUVERT
Mercredi	9h00 - 11h45 14h00 - 18h00	9h00 - 11h45 13h30 - 19h00	OUVERT	FERMÉ
Jeudi	9h00 - 11h45 14h00 - 18h00	9h00 - 11h45 13h30 - 19h00	OUVERT	FERMÉ
Vendredi	10h00 - 18h00	10h00 - 19h00	OUVERT	OUVERT
Samedi	10h00 - 18h00	10h00 - 19h00	OUVERT	OUVERT
Dimanche	9h00 - 13h00	9h00 - 13h00	OUVERT	OUVERT

L'accueil des déchetteries ferme cinq minutes avant l'horaire indiqué.

Le réseau est fermé les jours fériés.

***Roissy-en-Brie** : 33, avenue du Grand Etang*
***Ozoir-la-Ferrière** : rue de la ferme du Presbytère*
***Gretz-Armainvilliers** : ZI de Gretz, route de Presles*
***Fontenay-Trésigny** : route de Chaubuisson*
***Evry-Grégy-sur-Yerres** : RD 35 (à côté des silos) entre Mardilly et Limoges.*

(2) Liste des déchetteries professionnelles à l'accueil de la déchetterie.

Traitement

Bois : 2 m³/ semaine

BOIS

Bois de démolition, meubles, palettes (2/semaine), planche, fenêtre sans vitre, aggloméré, contreplaqué...

Limite : 15 m³ par an

Taux de valorisation : 90 %

> Pâte à papier, panneaux à base de bois...après tri, broyage et déferraillage

> Combustion à des fins énergétiques.

Cartons : 1 m³/ semaine

CARTONS

Cartons secs, pliés, sans scotch.

Limite : 3 m³ par an

Taux de valorisation : 95 %

> Régénération et réduction à l'état de fibres pour être réutilisés dans la fabrication de cartons recyclés.

Déchets verts : 4 m³/ semaine

DÉCHETS VERTS

Tontes de gazons, tailles de haies, feuilles, souches et petits troncs de moins de 40 cm de diamètre...(sans sac en plastique)

Limite : 20 m³ par an

Taux de valorisation : 100 %

> Compost

Les textiles :

Vêtements propres, chiffons regroupés en sacs fermés (moins de 100 L)
Paires de chaussures en bon état (liées par paire), sacs à main.

Taux de valorisation : 85 %

Réemploi : **43 %**
Valorisation matières : **30 %**
(chiffons d'essuyage industriel)
Recyclage : **12 %**
(récupération fibres)
Refus de tri : **15 %**

Capsules de café :

Capsules composées d'aluminium et de marc de café.

Taux de valorisation : 100 %

> L'aluminium est recyclé en fonderie et le marc de café en compost.

Traitement

Ferrailles

MÉTAUX

Tous types de métaux, grillage, vélos (sans pneu)

Taux de valorisation : 100 %

> Production de tôle automobile, fil de fer...après broyage et vente aux aciéries.

Gravats : 3 m³/ semaine

GRAVATS / INERTES

Pierres, parpaings, briques, pots en terre cuite, carrelage, terre...

Limite : 10 m³ par an

Taux de valorisation : 100 %

> Remblais sur des chantiers (parcs urbains, buttes de protection contre le bruit...)

Huiles de friture : 10 L / semaine

HUILES DE FRITURE

Toute huile de friture alimentaire (pas de mélange avec d'autres types d'huile)

Taux de valorisation : 90 %

> Filtrage et valorisation en biodiesel et glycérine.

Tout venant : 2 m³ / semaine

TOUT-VENANT

Tout déchet ou partie de déchet du type meubles, matelas, sommiers, vitres, pla-coplâtre, fenêtre complète à 2 ventaux (1/semaine), polystyrène, plastique...

Limite : 15 m³ par an

Taux de valorisation : 0 %

> Enfouissement en centre technique

Pneus : 4 / semaine

PNEUMATIQUES

Exclusivement sur les déchetteries de Fontenay, Roissy et Evry-Grégy

Pneus déjantés des véhicules légers venant de particuliers sans corps étrangers (gravats, métaux, terre). Pas de souillure de peinture ou d'huile ni d'eau.

Taux de valorisation : 85 %

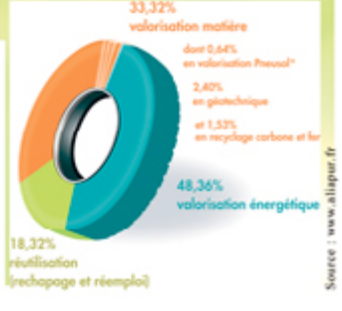

Traitement

Batteries usagées :

Batteries de démarrage, batteries de téléphone portable...

Taux de valorisation : 90 %

> Recyclage des composants (plomb, plastique) et neutralisation de l'acide.

Cartouches d'encre :

Cartouches d'imprimante et de fax usagées vides : laser, jet d'encre. (Retirer l'emballage avant de déposer la cartouche)

Taux de valorisation : 95 %

> Vidées puis remplies, elles sont de nouveau commercialisées.

> Valorisation matière du plastique et du métal pour les cartouches inutilisables.

Huiles de Vidange : 10 L / semaine

Huile usagée provenant d'opération de vidange de véhicule particulier (non mélangée).

Le rejet des huiles usagées dans la nature est passible d'amende (décret du 8 mars 1977).

Taux de valorisation : 90 %

> Régénération (raffinage pour la production d'huile de base)

> Valorisation énergétique par incinération.

Piles et accumulateurs :

Piles boutons, piles bâtons (salines, alcalines, au lithium), accumulateurs.

Leur collecte est obligatoire depuis 2001

Taux de valorisation : 100 %

> Recyclage des composants

Traitement

Les préparations liquides, pâteuses, solides, aérosols : 25 kg / semaine

Peintures, vernis, solvants, diluants, décapants, acides/bases, pesticides, produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, désherbants...).

Conserver les restes de produit dans leurs emballages d'origine afin de permettre leur identification.

Limite : 50 kg/an

Taux moyen de valorisation : 90 %

> Valorisation matière et/ou énergétique (récupération d'énergie suite à l'incinération des déchets).

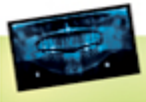

Radiographies : 30 unités / semaine

Supports médicaux

Limite : 50 unités /an

Taux de valorisation non défini

> Valorisation matière, récupération de l'argent.

Les bornes d'apport volontaire

Des bornes d'apport volontaire se situent à proximité des entrées de déchetterie (excepté celle de Gretz).

Papier : journaux, magazines, prospectus, courriers, lettres, impressions, catalogues, annuaire...

Taux de valorisation : 100 % Ils sont utilisés pour la production de papier recyclé.

Verre : bouteilles, pots et bocaux en verre.

Taux de valorisation : 100 % Le verre recyclé permet la fabrication de nouvelles bouteilles.

Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D.E.E.E)

Produits électriques fonctionnant par l'intermédiaire d'un branchement électrique, avec une batterie ou des piles.

ÉCRANS

Téléviseur, ordinateur, minitel...

GROS ÉLECTROMÉNAGER

Lave vaisselle, machine à laver, four...

RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS

Réfrigérateur, congélateur, climatiseur fixe ou mobile, cave à vin...

PETITS APPAREILS MÉNAGERS

Fer à repasser, cafetière, sèche-cheveux, bouilloire...

Traitement

Taux de valorisation : 80 %

> Recyclage des métaux, valorisation énergétique des plastiques après démantèlement, dépollution et broyage.

Protection de l'environnement

La dépollution des circuits et l'extraction des matières dangereuses se font dans des centres spécifiques et ne risquent pas d'être rejetées dans l'atmosphère ou enfouies sans traitement.

Lampes usagées : 6 unités par dépôt / semaine

Ne se recyclent pas : les ampoules halogènes, classiques à incandescence.

Taux de valorisation : 95 %

> Recyclage du verre en tube fluorescent neuf, d'abrasif, de céramique.
> Réutilisation totale des métaux.
> Valorisation thermique des plastiques.

Protection de l'environnement :

«Le mercure représente 0,005 % du poids des lampes. Sa récupération contribue à la réduction du risque de pollution» Récylum.

D'autres solutions que le dépôt en déchetterie

- **Vous faites l'achat de votre nouvel appareil dans un magasin ?**
  Rapportez le vieil équipement au magasin lors de l'achat du neuf.
  Le distributeur a l'obligation de vous le reprendre en vertu du principe du «**1 pour 1**».
  Vous payez pour l'élimination de l'ancien par le biais de l'écotaxe incluse dans le prix du neuf.
  Astuce : Lorsque votre vieux matériel ne tient pas trop de place, prenez le dans le coffre de votre voiture avant de partir.

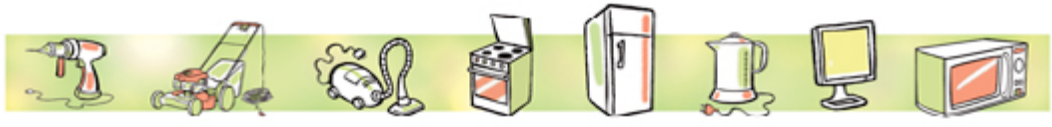

- **Vous vous faites livrer votre nouvel équipement à domicile ?**
  Lors de la commande d'un équipement neuf, pensez à mentionner la reprise de l'ancien lors de la livraison, cela vous évitera d'avoir un vieil appareil lourd à porter en déchetterie.

Tous ces appareils ne sont plus collectés lors du passage des encombrants depuis le 1er octobre 2009.

- **Les piles et accumulateurs font également partie des déchets collectés par les vendeurs et les distributeurs.**
  Lorsque vous rapportez un ancien appareil dans un magasin ou en déchetterie, pensez à retirer les piles et faites les reprendre par les fabricants qui sont tenus d'assurer leur recyclage.

- **Les lampes «basse consommation» sont reprises par les distributeurs.**
  Dans certains centres commerciaux, des armoires sont à votre disposition pour déposer les lampes usagées.
  Renseignez-vous à l'accueil de votre magasin.

Les déchets interdits

Solution proposée

Amiante (déchets d')

Matériaux de construction dans un bâtiment (flocage, calorifugeage, faux plafonds, couverture...).
Déchets séparés (plaques de couverture démontées, gants, garnitures de freins...).

L'usage d'amiante est interdit en France depuis 1997.

Information auprès d'un professionnel qualifié ou d'une filière d'élimination.

Sites internet à consulter :
www2.logement.gouv.fr/infos/amiante
www.ademe.fr

Bouteilles de gaz et extincteurs

Reprise possible par le vendeur.
Lors d'un nouvel achat, demandez au vendeur de reprendre l'ancien équipement ou contactez une déchetterie professionnelle.

Industriels (déchets), professionnels, commerciaux, artisanaux, déchets des établissements publics

Les déchetteries du SIETOM sont exclusivement réservées aux ménages.

Attention : *les déchets produits par un professionnel lors de son intervention à votre domicile (travaux intérieurs ou extérieurs) demeurent sous sa responsabilité. Il se doit d'assurer leur élimination.*

Règlementation et renseignements sur la prise en charge des déchets d'activités professionnelles sur les sites :

www.ademe.fr
www.environnement.ccip.fr
www.seineetmarne.cci.fr

Contact téléphonique :
Sylvie NALLET, pôle QSE, CCI Seine-et-Marne :
01.74.60.51.80
environnement@seineetmarne.cci.fr

Médicaments

Reprise possible en pharmacie.

Vous pouvez déposer vos médicaments périmés ou inutilisés en pharmacie.

Les déchets interdits

Solution proposée

Ordures ménagères

Collecte en porte-à-porte, une à deux fois par semaine

Planning de collecte sur www.sietom77.com

Pièces automobiles

Capot, pare-choc, portière, sièges...

Information auprès de votre garagiste.

Lors des changements de pièces ou de pneus, le garagiste conserve les pièces usagées et les fait éliminer par un réseau agréé.

Quelques rappels réglementaires :

Les dépôts de déchets devant la déchetterie pendant les heures de fermeture sont considérés comme dépôts sauvages et sont passibles d'amende (réf : Article R632-1 du Code Pénal)

Les dépôts en force à l'intérieur de la déchetterie malgré l'interdiction du gardien seront pénalisés par le SIETOM.

Tout manquement aux consignes du règlement des déchetteries pourra entraîner une interdiction d'accès au site.

De manière générale, toute infraction au règlement ou à la réglementation en vigueur pourra faire l'objet d'une plainte déposée contre les contrevenants.
(article 9 du règlement intérieur des déchetteries)

L'accès au réseau

Première inscription, renouvellement de carte perdue, principe des quantités, horaires d'ouverture, adresses des déchetteries.

	Quantité / semaine de 7 jours	Seuil annuel
Bois	2 m³	15 m³
Cartons	1 m³	3 m³
Déchets verts	4 m³	20 m³
Les textiles		
Ferrailles		
Gravats	3 m³	10 m³
Huiles de friture	10 litres	
Tout-venant	2 m³	15 m³
Capsules de café		
Batteries		
Cartouches d'encre		
Huile de vidange	10 litres	
Piles et accumulateurs		
Préparations liquides, pâteuses, solides, aérosols	25 kg	50 kg
Radiographies	30	50
Papier et verre		
Ecrans		
Gros électroménagers Froids et hors Froids		
Petits appareils ménagers		
Lampes et néons	6	
D'autres solutions que le dépôt en déchetterie		

Les déchets interdits

Amiantes (déchets d'), bouteilles de gaz et extincteurs, déchets industriels, commerçants, artisanaux...médicaments, ordures ménagères, pièces automobiles

PAGES 2 ET 3
PAGES 4 ET 5
PAGES 6 ET 7
PAGES 8 ET 9
PAGES 10 ET 11

Un doute, une question : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

01 64 07 99 75

(coût d'un appel local)

www.sietom77.com

Création : SIETOM - Crédits photos : SIETOM / Ademe / Nespresso / Corepile / Recylum / Ecologic / Aliapur - Impression : S.A.S Champagne (15) Dépot légal novembre 2013